



CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN SUD OCEAN INDIEN

Séance du 13 novembre 2018

Délibération n° 02 / 2018

Avis

sur le projet de plan de gestion 2018-2027
de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises

Le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien délibérant valablement,

- VU le code de l'environnement notamment les articles R219-1-15 à R219-1-28 relatifs aux Conseils maritimes ultramarins ;
- VU le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- VU le projet de plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises ;
- VU les consultations du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises sur le plan de gestion 2018-2027 des 15-16 février 2017, 13-14 juin 2017 et 14-15 septembre 2017 ;
- VU l'avis du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises du 19 décembre 2017 ;
- VU l'avis de la commission Espaces protégés du Conseil national de protection de la nature du 19 juin 2018 ;
- VU les avis formulés lors de la participation du public réalisée du 24 octobre au 14 novembre 2018, en application de l'article L123-19-1 du Code de l'environnement ;

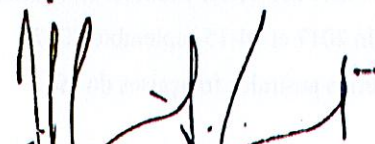
- SE FELICITANT** du travail accompli par la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) pour que ce plan de gestion s'inscrive non seulement dans la continuité du premier plan de gestion 2011-2016 mais pour qu'ils prennent en compte également les nouveaux enjeux liés à l'extension de la Réserve naturelle que sont les espaces marins, les enjeux économiques (pêche) et l'interface terre-mer ;
- RAPPELLANT** que les pêcheries de la zone ont accompli des progrès importants dans la réduction de leur empreinte environnementale ;
- REGRETTANT** un calendrier de consultation un peu contraint qui n'a pas permis toute la concertation nécessaire avec les TAAF

Considérant l'ensemble des remarques susmentionnées,

- EMET** un avis favorable sur le projet de plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises à l'unanimité moins une abstention.

Fait à Saint-Denis de La Réunion, le 06 MAR. 2019

Le préfet de La Réunion,


Amaury de SAINT-QUENTIN

Le préfet de Mayotte,


Dominique SORAIN

La préfète, administratrice
supérieure des TAAF


Evelyne DECORPS